

Mares et étendues d'eau accueillantes

Seuls lieux de reproduction des amphibiens, aujourd'hui menacés par leur disparition. En vallée de l'Yères, crapauds, grenouilles, tritons et salamandres sont toujours présents.

- 1 La Salamandre tachetée est une espèce en déclin.
- 2 Le Populeau des marais fleurit sur les berges des mares.
- 3 L'Iris des marais, inspirant la fleur de lys royal, accompagne les abords des mares, des fossés ou les prairies humides.

2 Prairies humides

Fauchées ou pâturées, les prairies sont les zones humides les plus représentées. Près de la moitié d'entre-elles bénéficie d'une gestion agricole adaptée.

- 1 Zone d'expansion de crue en bordure de l'Yères.
- 2 Le Lychnis fleur de coucou teinté de rose les prairies de fauche
- 3 Zone humide de Foucarmont ouverte au public, gérée par pâturage extensif.

4 Zones humides perchées, littorales

Formées grâce à une nappe d'argile situées en haut des falaises de Criel-sur-Mer, ces zones humides sont tributaires des précipitations qui alimentent les petites sources en connexions avec elles.

3 Zones humides boisées

Essentiellement composés d'Aulnes, de Saules et de Frênes, ces boisements forment un linéaire de quelques centaines de mètres carrés, en bordure de cours d'eau.

- 1 L'Aulne glutineux reconnaissable par ses fruits en forme de petites « pommes de pins ».
- 2 La saulaie de Couverville-sur-Yères, pépinière fournissant la matière première utilisée dans les aménagements d'hydraulique douce
- 3 Le Benoîte des ruisseaux, espèce rare encore très présente dans la vallée.

5 Les Prés Salés

Interface entre terre et mer, cette zone est très riche de par sa complexité. Une cohabitation s'y opère entre les espèces friandes de salinité à l'aval celles d'eau douce sur les parties les plus hautes.

- 1 Les oiseaux migrateurs les apprécient lors d'une escale au cours de leur périple annuel
- 2 La Spergulaire maritime est présente dans les parties les plus salées
- 3 Le Vanneau huppé se reproduit dans les prés-salés où il est régulièrement observé.



SAGE Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux Vallée de l'Yères

La Lettre du Bassin Versant de l'Yères



n°4
2016

A la découverte des zones humides (ou ZH pour les familiers)

Qu'est-ce que c'est...

Les zones humides sont des terrains habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée, saumâtre, de façon permanente ou temporaire. Elles peuvent être en relation avec la nappe. Lorsqu'il existe une végétation, celle-ci est typique des espèces qui aiment avoir les pieds dans l'eau.

Le Pêle-Mêle

773 ha
2% de la surface du territoire

Forme Estivale



Forme Hivernale



2/3 de leur superficie originelle détruite en France

A quoi servent-elles?

Epuration naturelle des divers polluants dans l'eau grâce à leurs bactéries

Habitats riches pour la faune et la flore, support de ponte, de nourriture, de nidification

Rôle d'éponge en cas de crue pour réguler les débits d'eau et les restituer en période sèche

Où les trouve-t-on?

Principalement dans le lit majeur de l'Yères.

Seules 2 d'entre-elles sont perchées sur les falaises littorales



Une diversité de milieux au service de la nature

Selon l'environnement dans lequel elles se trouvent, les zones humides jouent des rôles différents et auront différemment en faveur de la nature. Capables de stopper temporairement les ruissellements, les excédents d'eau de l'ères en crue puis de les restituer au cours d'eau lors de sécheresses, de dépolluer les eaux, ou encore d'abriter une diversité d'espèces, elles présentent une richesse non négligeables en vertu de cette diversité de services gracieusement rendus.

Quels impacts ?

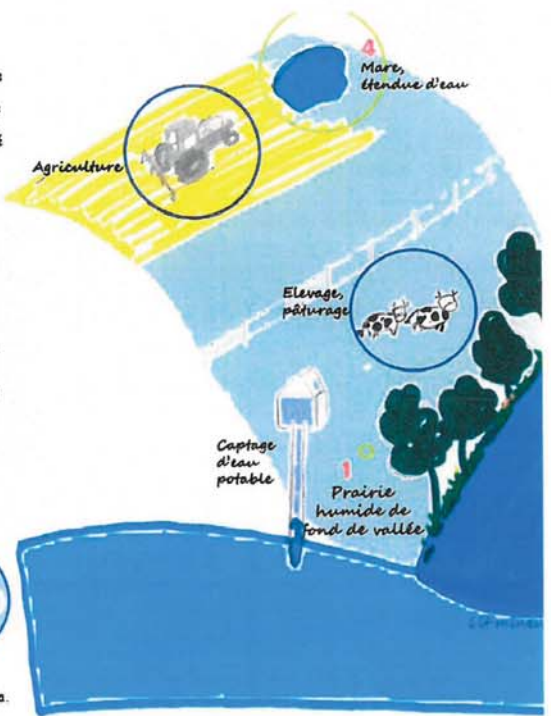
Les terres labourées rendent la surface du sol mobile ainsi que les engrais et les pesticides épanchés. Lors d'épisodes pluvieux, ces éléments sont entraînés par ruissellement vers les cours d'eau ou s'infiltrent vers la nappe... à moins qu'une zone humide à proximité ne les intercepte...

Le pâturage des prairies humides, s'il est extensif, est compatible avec la gestion des zones humides. Il permet de concilier les usages, en contribuant à l'entretien de la ZH qui à son tour fournit le fourrage nécessaire au bétail.

L'urbanisation grignote progressivement les espaces agricoles et naturels. Les surfaces imperméabilisées s'accroissent et génèrent des ruissellements (les eaux pluviales) qui par lessivage des jardins, des voiries et des espaces publics, vont entraîner tout type de polluants issus de nos activités (hydrocarbures, solvants, peintures, pesticides...).

Ces polluants ruisselleront des cours d'eau à la mer ou s'infiltreront dans les nappes... à moins qu'ils ne transitent par une zone humide présente sur leur passage.

Sorties de station d'épuration, les eaux traitées sont conformes pour retourner sans nuisance, au milieu naturel, (le cours d'eau). En cas de dysfonctionnement, des bactéries ou autres substances chimiques (nitrates, virus phosphates, pesticides, médicaments...) peuvent persister et de contaminer le milieu naturel récepteur... mais s'il s'agit d'une zone humide, l'épuration d'un certain nombre d'entre-elles s'opère.



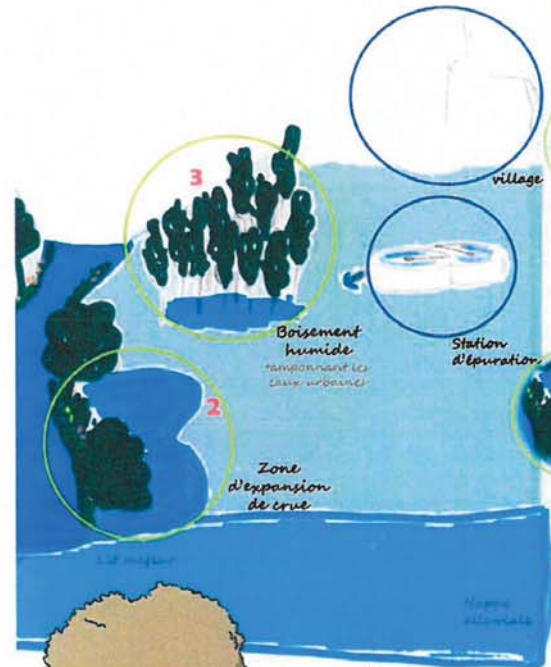
Quels services ?

La mare reçoit les ruissellements chargés de matières en suspension, de nitrates, de phosphores et de pesticides, issus de l'érosion des sols. Ce milieu calme, en l'eau stagnante, est propice à l'accueil de microorganismes tels que les bactéries, qui participent à la biodégradation de ces polluants, pour restituer une eau épurée en aval. La mare, hôte de biodiversité va donc tamponner les écoulements et les purifier.

Le boisement humide situé en aval du village intercepte les ruissellements créés par l'imperméabilisation des sols du bourg, ainsi que les eaux traitées de la station d'épuration. Cette zone humide participe aux ralentissements des écoulements, à leur filtration et purification telle une passoire.

La zone d'expansion de crue est un espace de mobilité du cours d'eau, où le débordement naturel permet de réguler les débits du fleuve en cas de crue, puis de restituer au cours d'eau, cette réserve d'eau accumulée en période de sécheresse. C'est la fonction d'éponge!

Selon les usages l'environnement, la prairie humide tamponne les ruissellements provenant de l'amont, et épure ainsi les rejets issus du bétail qui la pâture. Cette eau qui s'infiltré vers la nappe, alimentant le captage, est ainsi débarrassée de ces polluants.



Mé-l Mé-l 'Eau- « Quelles menaces planent sur les ZH ? » - à chacune sa solution

Associer à chacune de ces menaces (pastille rose) la bonne attitude à adopter pour y remédier ou la préserver (pastille verte page de droite)

- A. Surpâturage**
L'enrichissement des sols qui l'accompagne se traduit par le remplacement progressif de la flore des ZH, par des espèces banales.
- B. Usage de pesticides**
Ces polluants perturbent voire déciment les espèces caractéristiques de la ZH (faune et flore) qui devient stérile et perd sa fonction autopurificatrice et sa biodiversité
- C. Remblais ou déblais**
Le comblement des ZH impacte leur capacité de rétention en réduisant leur volume de stockage disponible et provoque leur assèchement. Les écoulements dirigés vers l'aval augmentent la quantité à gérer.
- D. Plantation de peupliers**
Implanté en ZH, le peuplier, espèce gourmande en eau, assèche la ZH et concurrence les espèces typiques du milieu. Son développement se traduit par une perte de biodiversité et des capacités de filtration de la ZH
- E. Aménagements portuaires**
L'urbanisation impacte de façon définitive le caractère de la ZH, de par l'implantation d'ouvrages mais également les modifications occasionnées sur le parcours et les échanges d'eau.
- F. Espèces exotiques envahissantes**
La concurrence occasionnée par les espèces exotiques compromet le développement de la flore spécifique dite indigène. Asphyxié, le milieu colonisé par cette seule espèce perd sa biodiversité.

- 1. Opter pour les techniques alternatives au désherbage chimique, la nature comme votre santé ne s'en portera que mieux.**
- 2. Intégrer la préservation des zones humides aux projets d'urbanisation ou de développement du territoire, afin de concilier les usages et milieux.**
- 3. Privilégier l'introduction d'espèces vivaces locales dans nos jardins ou nos plans d'eau, plus adaptées à nos climats. Elles ne se porteront que mieux sans excès d'entretien et laisseront à chacune, la place de se développer.**
- 4. Favoriser le pâturage extensif, limité en apports fertilisants et compatible avec le maintien des espèces indigènes**
- 5. Privilégier les espèces caractéristiques des zones humides (Frêne, Saule...) qui aiment avir la tête au soleil et les pieds dans l'eau, aux espèces non adaptées à ces milieux**
- 6. Préserver les zones humides existantes, elles nous rendent naturellement Service, sans aucune contrepartie exigée!**